

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DU TRONCHET

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

Présents : BRIAND Isabelle, BRIAND Pascal, FER Sandrine, FLAUX Danielle, LOUSTAU Robert, MULLIEZ Hubert, PITOIS Lise, PRUVOST Régis, SALAUN Eric, THEBAULT Christèle.

Absents excusés : AUBERT Amélie, BIARD Jérôme, DELALANDE Christophe, DRU Sabrina, GIELCZYNSKI Jeanne.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : MULLIEZ Hubert

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votes : 10

Convocation en date du 4 décembre 2025. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 9 décembre 2025

Objet : FINANCES COMMUNALES 7.

09122026-3 ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN FOYER DE VIE

La commune a été sollicitée par les services de l'EHPAD du Tronchet pour les accompagner dans l'étude de réhabilitation de l'ancien bâtiment du foyer de vie situé rue Capéran.

La société SOLIHA BLI, dont l'objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes fragiles et vulnérables, avait été contactée pour un projet de réhabilitation/rénovation et agrandissement de cet ancien foyer de vie.

Les services de Saint-Malo agglomération et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont également été contactés.

Le bâtiment étant situé en zone classée, les architectes des Bâtiments de France se sont déplacés et ont préconisé la sauvegarde du bâtiment malgré le coût exorbitant de cette opération.

Pour pouvoir lancer un dossier auprès de l'EPF, une étude pré-opérationnelle complète doit être effectuée. Le montant est estimé à 40 000 euros minimum.

Il faudra également engager une procédure de modification du PLU qui sera nécessaire pour permettre la réalisation d'un projet comportant du logement.

Le Maire propose de reporter cette étude en raison du coût financier trop élevé.

Vu l'avis favorable de la commission C1 du 2 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-reporte l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien foyer de vie.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 035-213503626-20251209-DCM091225_03-DE

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Hubert MULLIEZ

Le Maire,



Pascal BRIAND